

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NOTES D'AUDIENCE

6

AUDIENCE DU 23 mai 2006 A 13H30

CHAMBRE N° : 17EME CHAMBRE

Président : Nicolas BONNAL
Assesseur : Alain BOURLA
Ministère Public : Alexandre AUBERT

Assesseur : Marc BAILLY
Greffier : Martine VAIL

N° d'affaire : 0404723011

Mode de poursuite : Ordonnance de renvoi devant le
tribunal correctionnel

Type d'audience : Première audience au fond

Publicité d'audience :

Prévenu : Alain FINKIELKRAUT

Né le : 30 juin 1949

à : 75 PARIS 16EME
âge : 54 ans

de : Alain FINKIELKRAUT

et de : Laura POPS

domicile : 9 Rue Paul-Henri Thilloy
92340 BOURG LA REINE

profession : professeur d'université
nationalité : française
situation de famille : marié

situation/emploi :
déjà - jamais condamné
nombre d'enfant(s) :

Prévention : DIFFAMATION ENVERS PARTICULIER(S) PAR PAROLE, ECRIT, IMAGE OU MOYEN AU
DIOVISUEL, le 24 novembre 2003 et depuis temps non prescrit, à Paris et sur le territoire national

mesure(s) de sûreté :

mode de citation :

mode de comparution : **comparant**

assisté de : **Me LAVAL (conclusions)**

représenté par :

Le Président,



Le Greffier,



PARTIE CIVILE : MEyal SIVAN
domicile : Chez Maître Antoine COMTE
48 bis rue de Rivoli
75004 PARIS

mode de citation :
mode de comparution :

assisté de : **Me Antoine COMTE** représenté par :
(conclusions)

DECISION DU TRIBUNAL **Cre**

Délibéré au 27 juin 2006

Déroulement des débats :

Le président constate la présence des deux parties assistées de leurs conseils,

Fait l'appel des témoins : constate que se présentent,

- cités par le prévenu :
Adi Mordechai OPHIR
François MASPERO
Haim Nachman BRESHEETH
- cités par la partie civile :
Claude LANZMANN
Eli BAR NAVI
Anny DAYAN épouse ROSENMAN

Me COMTE 2 témoins étant anglophones, j'ai fait appel à MME Nancy HUSTON, pour la traduction.

PRESTATION DE SERMENT DE Mme HUSTON

Le président invite les témoins à se retirer dans la salle des témoins.

Après s'en être assuré :

Le président Lecture de la prévention, rappel des faits, de la procédure, lecture des passages poursuivis :

"C'est, si vous voulez, l'un des acteurs de cette réalité particulièrement pénible, particulièrement effrayante, l'antisémitisme juif qui sévit aujourd'hui (.) Autrement dit la haine de Eyal SIVAN à l'égard des juifs (.) L'attitude d'Eyal SIVAN est toute autre. les juifs qu'il déteste n'incarnent pas un

Le Président,

Le Greffier,

passé révolu à ses yeux, ils incarnent un présent révoltant (.) Il s'agit de les tuer, de les liquider, de les faire disparaître pour permettre la venue, l'avènement de l'émancipation de tous les hommes. (.) Mais attention, ceux qui nous cousent, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sur la poitrine une croix gammée, ont envie de revendiquer pour eux-mêmes l'étoile jaune."

Le président **Sur la fidélité de la retranscription de son intervention sui figure au dossier et qui était jointe à la plainte ?**

A FINKIELKRAUT Je ne la conteste pas.

Le président **Qui choisit les sujets : vous ou Ilana CECUREL?**

A.FINKIELKRAUT

C'est l'émission d'Ilana CECUREL Nous décidons ensemble deux jours avant des sujets que nous allons évoquer en fonction de l'actualité

Ce film je n'ai pas pu le voir jusqu'au bout, j'en ai vu environ 3h30 sur les 4h30.

Le président **Connaissez-vous personnellement Eyal SIVAN?**

Je le connais mal, mais je l'avais invité il y a quelques années à mon émission sur FRANCE CULTURE, à l'occasion du film qu'il avait réalisé avec Rony BRAUMAN sur EICHMANN

Le président **Sur les propos qui lui sont reprochés aujourd'hui ?**

J'ai vu ce film sur ARTE et j'ai trouvé le spectacle insoutenable. IL repose tout entier sur l'analogie entre le sort fait aux palestiniens de 1947 à nos jours et le destin des juifs sous le nazisme. C'est un plagiat constat du film de LANZMAN. Il présente le sionisme comme une escroquerie gigantesque et une entreprise génocidaire et les attentats suicides comme des actes de Résistance à une politique d'humiliation quotidienne. J'en ai conclu qu'une logique meurtrière était à l'oeuvre dans ce film.

La scène du coiffeur en est l'exemple le plus frappant, quelques scènes plus loin c'est l'intervention du sculpteur, pur produit du sionisme qui pleure à l'évocation de ce qui est arrivé à sa mère pendant la Shoah et à qui SIVAN dit "ça vous aide à comprendre" et qui répond "Je n'ai pas d'état d'âme". Autrement dit "la shoah a fabriqué des monstres!"

À la fin, lorsqu'il fait référence à "La banalité du mal" d'Hannah ARENDT. Or ce livre conclut sur la question de la peine de mort. Il y a une longue scène sur un palestinien devant des maisons détruites, qui explique devant la caméra complaisante qu'ils n'ont pas d'autres choix que les attentats suicides. Nous n'entendons pas de palestiniens qui sont contre la violence.

Le président **Vous en déduisez que les deux cinéastes seraient partisans de tuer les juifs..**

Le HAMAS avait dans sa charte "Tout juif est une cible" Le film dit oui, tout juif est une cible, car Israël est un long crime. Cela revient à légitimer le passage à l'acte. C'est la responsabilité des cinéastes et la responsabilité

Le Président,

Le Greffier,

D'ARTE est engagée: diffuser ce film sans le moindre débat, pas de contradicteurs, pas de discussions. Ce documentaire est présenté comme la réalité historique. C'est une responsabilité extrêmement grave. Depuis DURBAN, il y a contre les juifs une incitation à la haine anti-racistes. Ils sont qualifiés de racistes : *l'Etat juif est un Etat raciste et tous ceux qui le soutiennent sont des racistes et des nazis.*

Dès le début du film un palestinien - sympathique - présenté comme une victime, dit " *Les palestiniens vivaient de pain et d'olives, ils avaient le coeur bon et pur, les juifs, à part le travail et l'argent...*"

Les seuls personnages positifs dans ce film sont les juifs séfarades qui ont été trompés par Israël, tous les autres sont cloués à piloris, désignés à la haine, alors que nous sommes en plein dans une période de passage à l'acte...

Le ministère public D'après vous le travail de la partie civile légitimerait le passage à l'acte?

Nous vivons une époque de passage à l'acte, en Israël, mais aussi en France. Si ISRAEL est un crime alors vous êtes complices du crime, d'où la violence est excusable, c'est de ce passage à l'acte là que je parle. Cf une tribune de SIVAN qui date de quelques mois..

Me COMTE

Cette tribune dans le monde date de 2 ans avant, et non de quelques mois. Saviez-vous qu'il avait reçu une balle avec un bristol " la prochaine ne viendra pas par la poste"

Je savais pour l'avoir lu dans LE MONDE. C'est pour ça que je mets en garde les auditeurs contre toute attaque personnelle. Je dis qu'il faut attaquer ce film publiquement mais j'ai condamné vivement toute attaque privée conte sa personne.

Me COMTE

Connaissant l'existence de ces menaces, ne craignez vous pas qu'un auditeur normal, qui vous entend puisse passer à l'acte : sur votre responsabilité intellectuelle?

A-t-il pensé une seconde aux conséquences de ce film. À cette extraordinaire puissance de désinhibition qui conduit à l'exposition des juifs. J'ai été d'abord sensible au caractère violemment unilatéral de ce film, aux conséquences, c'est ça qui m'a préoccupé. Mais en dépit de cette douleur, j'ai pris soin de faire une distinction, que j'ai réitérée à plusieurs reprises.

Me COMTE

Vous dites que ce film est un désastre de toute intégrité : contestez vous le droit de parler du massacre de LOD?

Je ne conteste rien de tel. Je ne conteste pas le droit à un cinéaste israélien de faire un film pro-palestinien, je suis moi-même pro-palestinien. Je n'ai jamais cessé de militer pour la création d'un Etat palestinien mais à côté d'ISRAEL, pas à sa place. Je suis toujours compagnon de route du mouvement "LA PAIX MAINTENANT". Mon soutien à ISRAEL est toujours allé de pair avec la nécessité de créer un Etat palestinien. Et s'il y a eu un massacre à Lod, alors oui, il faut le dire. Mais là nous sommes au-delà : le coiffeur n'est pas celui de

LANZMANN, l'image de la voie ferrée... Ce film nous dit : le partage c'est l'horreur. SIVAN nous dit "Connaissez vous le jugement de SALOMON : la vraie mère c'est celle qui a refusé de partager son enfant" Soit disant pour nous éclairer sur la souffrance des palestiniens il se livre à un réquisitoire paroxystique.

Me COMTE

En quoi est-ce qu'un film qui rappelle, par ex le massacre de Lod, qui parle de "l'opération balai" est-il pro-palestinien?

Il est pro-palestinien et a le droit de l'être ce qui cesse de faire partie du jeu, c'est l'analogie qui est faite. Le génocide était une agression unilatérale. Ce film ne fait pas état de faits, c'est une manipulation, d'autant plus grave en raison du contexte.

Me LAVAL

sur la lettre de Me Théo KLEIN versée par la partie civile où il est dit que traiter un juif d'antisémite était contraire à l'éthique juive et était une ânerie...

J'ai été très choqué par cette lettre, son ton malveillant, pédagogique. Il dit "l'antisémitisme juif ne peut pas exister, c'est dénué de fondement. Nombre de juifs, tout au long de l'histoire ont vécu très mal cette appartenance et ont cherché à s'en défaire, jusqu'à interioriser cette honte. Hannah ARENDT parle de l'attitude des "parvenus" du 19^{ème} siècle, ceux qui ont honte de leurs aïeux misérables.

Me Théo KLEIN a une thèse : il n'y a pas d'antisémitisme nouveau ni ancien, mais cette thèse le conduit à me désigner comme le responsable de la maladie de la communauté, la paranoïa. Je suis surpris par les approximations de Me Théo KLEIN

Une résolution de l'ONU dit que sionisme = racisme, Michel FOUCAUD a parlé d'ignominie, là on est très au-delà de cette ignominie puisqu'on compare le sionisme au nazisme.

Le président
à
SIVAN

Selon vous c'est une critique qui va au-delà de la critique d'une oeuvre de l'esprit, et qui vous touche personnellement...

SIVAN

J'enseigne le cinéma en Israël. Ce film a été montré à l'université en Israël, il a ouvert l'année scolaire. À aucun moment, aucune personne n'a osé utiliser ces termes. Cela fait 20 ans que je vis entre la France et Israël, que je fais des films sur mon pays, mes films suscitent souvent des polémiques, des débats, c'est le sens de mon travail de cinéaste, de militant. Je n'aurais pas déposé cette plainte si il y avait possibilité de débat de me "chamailler". Alain FINKIELKRAUT a décidé de ne pas débattre, car il vaut mieux assassiner quelqu'un quand on n'est pas d'accord, mon cousin Rony BRAUMAN a été traité de "caniche de goy", il traite les immigrés de sauvages. Il joue le jeu dans lequel il n'y a pas de place pour le débat, que des attaques. J'appelais des juifs français à nous aider à faire comprendre qu'il faut accepter l'émancipation des palestiniens.

Rabin a été assassiné parce qu'il avait été traité de nazi, de "tueur de juif",

Le Président,

Le Greffier,